

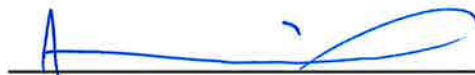
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Lucien au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations 2022 seront adoptés, se tiendra à 19h30 le 20 décembre 2021, au lieu habituel des délibérations du Conseil.

DONNÉ À Saint-Lucien, ce 7^{ième} jour de décembre 2021.



Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal au 5280, 7^e rang
- Centre communautaire au 5350, 7^e rang
- Site internet au www.saint-lucien.ca

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de décembre 2021.



Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et greffier-trésorier